

TERRITOIRES DE PROJET

Numéro
29
HIVER
2024

LA LETTRE DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

Interview exclusive : Marie-Claude JARROT
Présidente du CEREMA

Valorisation territoriale
Pays de la Thiérache

ADGCF
Interview de David LE BRAS, Délégué général



SOMMAIRE

.....

3 Éditorial

4 Actualités

EN EXCLUSIVITE

6 Interview du Mag - Marie-Claude JARROT

NOS TERRITOIRES

8 Pays de la Thiérache - Valorisation territoriale

10 Pays Val de Loire Nivernais - Mani CAMBEFORT

NOS PARTENAIRES

12 Le Rameau

13 ADGCF

ANPP VOUS ACCOMPAGNE

15 Circuits-courts

16 Alimentation durable

18 Questions juridiques

19 Enquête : Rénovation énergétique

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

.....

Directeur de la publication :
Stéphane DELAUTRETTE, Président

Directeur de la rédaction :
Michael RESTIER, Directeur

Rédacteur en chef et mise en page :
Jean-Sébastien CAILLEUX, Chargé de mission



Pour nous contacter :
06 12 02 01 78 / 22, rue Joubert 75009 PARIS
contact@anpp.fr / anpp.fr



SCAN ME

EDITORIAL



Chers adhérents et partenaires,

Tout d'abord et au nom de l'ensemble du Conseil d'administration et de l'équipe technique nous vous souhaitons **une excellente année 2025, à vous, vos proches, votre famille et vos collègues**. Que 2025 soit apaisée, solidaire, écologique et ambitieuse !

Nous tenions également à adresser **nos sincères pensées aux habitants et à nos collègues de Mayotte**, comme vous les savez, durement touchés par le cyclone Chido le 14 décembre dernier.

C'est donc une année qui **s'engage dans un contexte bien particulier !** Jamais les relations territoires/élus avec l'État n'auront été aussi tendues, et les raisons ne manquaient pas (baisse des dotations, création du fonds de précaution, réforme de la fonction publique tendue, un statut de l'élu qui peine à accoucher, des coupes budgétaires aléatoires et non concertées...).

Alors que le Premier Ministre s'apprête à prononcer demain son discours de politique générale, déjà la nomination de François REBSAMEN au ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, avec le soutien de quatre ministres délégués : Valérie LETARD au logement, Juliette MEDEAL à la politique de la ville, Philippe TABAROT aux transports et Françoise GATEL à la ruralité, se veut **un message adressé aux élus locaux, que nous accueillons avec bienveillance**.

De plus, ce que nous déplorions depuis des années, à savoir l'abandon progressif depuis les années 1990 d'une réelle politique d'aménagement du territoire, retrouver son appellation dans un intitulé ministériel est pour nous la **promesse gouvernementale d'une po-**

litique ambitieuse et attendue à destination des territoires.

Par contre, **le très large ministère de la Transition écologique**, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche a été confié à la méritante Agnès PANNIER-RUNACHER, que **12ème dans l'ordre protocolaire** gouvernemental, et ne se voit affecter aucun ministère délégué. C'est **un message très négatif pour l'enjeu pourtant crucial de ces prochains années**, mais assez révélateur de la considération des derniers gouvernements sur ces sujets. Nous le rappellerons avec fermeté.

C'est donc avec responsabilité qu'ANPP - Territoires de projet restera un interlocuteur constructif et exigeant des pouvoirs publics. **Nous en sommes convaincus la réponse est locale et nous porterons ensemble ce message.**

ANPP - Territoires de projet est à vos côtés depuis 1997 et le sera naturellement à nouveau en 2025. Nous vous remercions pour votre soutien et votre fidélité. Merci pour votre confiance.

Béatrice LATOUCHE

Vice-Présidente ANPP - Territoires de projet
Présidente du Pays Vallée du Loir (72)

ACTUALITES



RTPP 2025

Les 12 et 13 juin auront lieu à Morlaix les **Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays**. Évènement organisé en coopération avec le Pays de Morlaix, le thème de cette édition sera **l'Intelligence artificielle** au service des territoires. Cette édition sera organisée en parallèle de la Caravane des ruralités.



[Retrouvez la page de l'évènement >>](#)

[Revivez les RTTP 2022 >>](#)



Enquête recrutement

L'attractivité dans la fonction publique territoriale est faible et les territoires peinent à recruter. L'enquête "recrutement" revient sur ce phénomène et en analyse les causes. En premier lieu, les offres salariales ne convainquent pas les éventuels candidats. La concurrence face à d'autres structures plus rémunératrices est en défaveur des structures publiques. Pour y pallier, la qualité de vie au travail, et le fait de participer au développement d'un territoire sont valorisés pour rendre plus attractives les missions.

[Retrouvez l'enquête >>](#)



Vadémécum Bonheur Local

L'association publie un 4^{ème} vadémécum intitulé "**Faire territoire : Cultivons le bonheur local : pour une orientation nouvelle des politiques publiques**". Ce vadémécum interroge les notions d'habitabilité et propose une nouvelle boussole pour réinterroger la manière dont sont définies et déployées nos politiques publiques.

[Pour plus d'informations >>](#)

**FAIRE
TERRITOIRE:
CULTIVONS LE
BONHEUR
LOCAL !**

Vadémécum pour une orientation nouvelle
des politiques publiques



ACTUALITES



SMCL 2024

ANPP - Territoires de projet a activement participé au Salon des Maires et des Collectivités Locales 2024. A cette occasion, l'association a pu présenter son vadémécum lors de la plénière du congrès "**Agir pour ne pas subir**", à laquelle est intervenu Stéphane DELAUTRETTE, Président ANPP - Territoires de projet, Président de la Délégation aux Collectivités locales et à la Décentralisation. Le Salon a également été l'occasion de rencontrer les partenaires de l'association.



[Retrouvez l'intervention du Président >>](#)



Contribution au PNACC3



Le Ministère a lancé une consultation auprès des parties prenantes, parmi lesquelles les collectivités et leurs fédérations, pour l'élaboration du troisième **Plan national d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)**. ANPP - Territoires de projet a mobilisé son réseau pour y répondre. La contribution de l'association a été validée lors d'un conseil d'administration le 11 décembre.

[Retrouvez la contribution >>](#)



Agenda

Janvier

31 : Vendredis territoriaux - "[Numérique et Territoires](#)" >>

Février

7 : Webinaire - "[Le crowdfunding au service du territoire](#)" >>

28 : Vendredis territoriaux - "Biodiversité"

Mars

7 : Webinaire - "[France Rénov' : le nouveau cadre](#)" >>

28 : Vendredis territoriaux : "L'air"

INTERVIEW DU MAG



Marie-Claude JARROT est Présidente du CEREMA depuis 2020.

- Professeure agrégée d'Economie de profession, elle est également maire de Montceau-les-Mines depuis 2014.

- Elle a été conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté et préside l'association des maires de Saône-et-Loire

- Elle est membre du bureau de l'AMF, 1^{ère} Vice-présidente du CNFPT

Marie-Claude JARROT

Présidente du CEREMA

D'abord, comment allez-vous ?

Je vais bien autant que puisse aller aujourd'hui un élu de proximité confronté à des missions de plus en plus exigeantes. Nous devons faire face à des contraintes budgétaires qui nous obligent à innover, à optimiser nos dépenses et à prioriser l'essentiel. Ce contexte ne doit pas être un frein, mais un défi que nous devons relever, en plaçant les besoins de la population au cœur de nos priorités. Je reste avant tout une élue déterminée.

“Ce contexte ne doit pas être un frein, mais un défi que nous devons relever, en plaçant les besoins de la population au cœur de nos priorités.”

Comment s'est forgée votre implication auprès des collectivités, en somme quel est votre parcours ?

Je suis diplômée d'une licence et maîtrise Droit des Affaires. J'ai ensuite passé les concours de l'éducation nationale via le C.A.P.E.T d'Economie-Gestion, puis l'Agrégation dans la même discipline. J'ai donc été professeure agrégée d'Economie. De 2004 à 2015 j'ai été conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Depuis 2014, je suis Maire de Montceau-les-Mines, et également Présidente de l'Association des Maires de Saône-et-Loire. Depuis 2020 je préside le Conseil d'administration du CEREMA. Je suis membre du bureau de l'AMF, 1^{ère} Vice-présidente du CNFPT et Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Pouvez-vous nous parler du CEREMA ?

Le Cerema est un jeune établissement fondé en 2014. Il déploie son action autour de six domaines d'expertise : l'ingénierie, le bâtiment, les mobilités, les infrastructures de transports, les risques naturels et l'environnement, la mer et le littoral. Il agit suivant quatre modalités : la recherche, le développement et l'innovation, l'appui aux territoires et la diffusion de la connaissance. Après une restructuration qui l'a conduit à recentrer son action, le Cerema a connu une modification profonde de son statut en 2023. Il est aujourd'hui le seul établissement public national à gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités – près de 1000 d'entre elles sont adhérentes au Cerema.

Vous venez de publier votre projet stratégique 2025-2028, quels sont les sujets prioritaires et/ou nouveaux pour le CEREMA ?

La grande priorité pour le Cerema est l'adaptation de nos territoires au changement climatique. Il mobilise l'ensemble de ses experts pour créer les outils qui vont permettre de conduire les transitions nécessaires. Il accompagne les collectivités et co-construit avec elles les solutions de demain. Le projet stratégique traduit des thèmes nouveaux qui apparaissent parmi lesquels on peut citer le ferroviaire, avec des déplacements du quotidien qui se réorganisent avec les Services Express Régionaux Métropolitains ou de nouveaux services de mobilité rurale, la gestion de l'eau dans l'aménagement ou encore l'intelligence artificielle.

"Le périmètre des Pays/PETR est tout à fait adapté à la construction de projets de territoire et leur gouvernance permet un dialogue fécond entre les élus et la société civile."

Quelle est votre lecture de l'action des Pays/PETR ?

Le périmètre des Pays/PETR est tout à fait adapté à la construction de projets de territoire et leur gouvernance permet un dialogue fécond entre les élus et la société civile. Le Cerema a accompagné plusieurs Contrats de Réussite de la Transition Ecologique et a réalisé de nombreuses missions pour des Pays/PETR. A titre d'exemple, je citerai le PETR d'Arles pour lequel le Cerema a étudié un dispositif de paiement pour services environnementaux, ou encore PETR de Vervins dans la prise de compétence mobilités.

Quel est votre regard sur la place laissée au développement local dans nos récentes politiques publiques ?

Je pense que la notion de développement local est centrale dans un projet de territoire. Elle croise en effet la réponse aux besoins des habitants et la création de richesse par et pour le territoire. Je ne crois pas qu'il faille opposer le développement local et l'impératif de la sobriété, notamment foncière : il existe au contraire un champ de réflexion très riche

pour développer autrement et je sais que les Pays et les PETR y apportent une contribution essentielle.

Sur un ton plus personnel, quel ressenti à être la première femme à la présidence du CEREMA ?

Être à la fois la première présidente et en tant que femme est bien sûr un immense honneur. Cela peut susciter de la fierté personnelle, mais aussi une pression positive pour être à la hauteur des attentes, car toutes les décisions prises dans ce cadre ont un impact significatif sur l'avenir des territoires. Cela symbolise aussi une reconnaissance de la femme dans des domaines souvent perçus comme très techniques. J'espère aussi promouvoir une gouvernance plus inclusive avec des approches innovantes.

Le mot de la fin ?

Notre pays fait face à des enjeux inédits, des défis sociaux, environnementaux et économiques de grande ampleur. Je crois dans la capacité des territoires à prendre toute leur place dans la réponse à ces défis, au plus près des habitants et des acteurs économiques. Le Cerema est un formidable outil de démultiplication et de professionnalisation de l'action des collectivités locales.

"Je pense que la notion de développement local est centrale dans un projet de territoire. Elle croise en effet la réponse aux besoins des habitants et la création de richesse par et pour le territoire."



TERRITOIRE EN ACTION



VALORISATION TERRITORIALE

PAYS DE LA THIÉRACHE

Situé au nord-est de l'Aisne, aux frontières des Ardennes, du Nord et de la Belgique, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Thiérache se compose de 4 Communautés de communes, regroupant elles-mêmes 160 communes pour une population d'environ 72 000 habitants.

En 2021, **le Pays de Thiérache participe aux États Généraux des Pays et des Pôles** avec la présence d'Olivier Cambraye, Président et Virginie FLEURY, Directrice. A cette occasion, ils découvrent le projet Mire Tournages initié par le Pays Pyrénées Méditerranée, alors récompensé par le réseau ANPP au titre des projets innovants. **C'est à ce moment très précis que germe l'idée du projet Thiérache, terre de tournages.**

Bien que la Thiérache ne bénéficie ni du climat méditerranéen ni de la mer, elle possède des sites uniques qui deviennent les éléments déterminants pour lancer ce projet qui pouvait sembler un peu fou...

La Thiérache offre une variété de lieux de tournage uniques en leur genre, avec des sites que l'on ne retrouve nulle part ailleurs... Elle fait donc le pari de devenir un lieu d'exception pour les réalisateurs, en offrant un décor authentique et inédit pour des projets cinématographiques, télévisuels et publicitaires.

À titre d'exemple, le Familistère de Guise est une œuvre sociale et architecturale inédite datant de 1849, imaginée par Jean-Baptiste André Godin. **Véritable palais social, ce site atypique incarne une utopie à ciel ouvert, mêlant vie collective et production industrielle dans une architecture grandiose.**

Autre lieu emblématique, le journal Le Démocrate de l'Aisne à Vervins, fondé en 1906, perpétue encore aujourd'hui l'art de l'impression au plomb sur une rotative de 1924. Ce dernier journal d'Europe encore imprimé de la sorte est inscrit aux Monuments historiques depuis 2022, offrant aux réalisateurs un décor authentique et vivant qui évoque une époque révolue.

Enfin, les Fonderies de Sougland à Saint-Michel, **la plus ancienne entreprise industrielle des Hauts-de-France, sont un lieu unique où fusionnent tradition et savoir-faire ancestral.** Dans un cadre spectaculaire, entre feu et métal en fusion, cet atelier en activité dégage une puissance visuelle rare qui sied parfaitement aux récits industriels et historiques.

Le potentiel de la Thiérache pour les tournages a déjà su séduire les professionnels de l'audio-visuel. Des productions cinématographiques et télévisuelles d'envergure y ont récemment été accueillies, telles que La Guerre des Lulus de Yann Samuel (2022), Les Rivières pourpres de Jean-Christophe Grangé (2018), et Rien à déclarer de Dany Boon (2010). Plus récemment, en octobre dernier, la Thiérache a eu le plaisir d'accueillir des étudiants en dernière année de l'école ARTFX, spécialisée dans les effets spéciaux, les jeux vidéo et l'animation, pour la réalisation d'un court métrage médiéval fantastique à l'abbaye de Saint-Michel.

Partenaire depuis 2023 de PICTANOVO, le **Pays de Thiérache fait désormais partie du réseau "Film Friendly"** qualifiant les villes qui souhaitent se former à l'accueil des tournages pour pouvoir répondre au mieux aux demandes des sociétés de production en leur offrant un conseil personnalisé et adapté à leurs besoins ! Le Pays de Thiérache est le 1er territoire de projet à avoir intégré ce réseau à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

Thiérache Terre de Tournages incarne ainsi une ambition forte : celle d'ouvrir les portes du territoire à la création audiovisuelle, tout en préservant son authenticité et en renforçant sa place dans les circuits de la culture et du tourisme. Par ce projet, **le Pays de Thiérache souhaite devenir un partenaire incontournable pour les réalisateurs** en quête de lieux inspirants et de décors inédits, contribuant à faire de ce territoire un véritable écrin pour l'imaginaire et la créativité.



Pays de la Thiérache
Présidence :
Olivier CAMBAYE
4 EPCI
160 communes
72.100 habitants

THIÉRACHE
LE PAYS NATURE

INTERVIEW



Mani CAMBEFORT

Directeur du Pays Val de Loire Nivernais

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Je suis ingénieur agronome de formation. J'ai jusqu'ici exclusivement travaillé au sein des Pays, de mon stage de fin d'étude à aujourd'hui. J'ai commencé au Pays du Tonnerrois sur la réflexion autour de l'élaboration d'un SCoT. C'était au début de la réforme territoriale de 2014-2015. Ça m'a appris à travailler avec un cadre national très changeant. Puis, j'ai travaillé un an en Normandie sur un programme LEADER, avant d'arriver au Pays Bourgogne Nivernaise, devenu depuis Pays Val de Loire Nivernais. J'y ai commencé comme chargé de mission LEADER avant de remplacer la directrice, partie sur d'autres missions. Sachant que je l'avais déjà remplacée pendant un congé maternité, l'évolution était assez logique. Au total, 4 Pays dont 2 PETR et une association.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans une structure Pays ?

Pour la diversité, la richesse des missions. Vous touchez à beaucoup de domaines, parfois administratifs, mais surtout liés au développement territorial. Et vous rencontrez une diversité d'acteurs, du Préfet au porteur de projet associatif. Et le Pays, quelle que soit sa forme juridique est souple dans son fonctionnement, donc particulièrement réactif.

C'est quoi une journée type du Chef de projet du Pays Val de Loire Nivernais ?

Il y a une règle : hormis les rendez-vous et les réunions, la journée se passe rarement comme prévue. C'est pourquoi, il n'y a pas vraiment de journée-type. Evidemment, les réunions avec les élus, les services des collectivités membres, les partenaires, le Conseil de Développement, tel ou tel porteur de projet rythment une journée. Et s'ajoutent aux temps de travail avec les autres agents du Pays, et bien sûr le travail en bureau pour faire avancer les projets.

Quelles sont les compétences à mobiliser en tant que directeur d'un Territoire de projet ?

Beaucoup de savoir-être : une attitude ou un mot malheureux auprès d'un élu ou d'un partenaire institutionnel, et vous pouvez vite perdre toute crédibilité. De même, il faut savoir être dans une bienveillance exigeante vis-à-vis des agents du Pays. Et évidemment être capable d'aller chercher les informations, les compétences pour faire avancer tel ou tel projet.

"Il y a une règle : hormis les rendez-vous et les réunions, la journée se passe rarement comme prévue."

Quels sont vos dossiers du moment ?

Nous arrivons dans la dernière partie du mandat. Il nous faut donc terminer l'accompagnement des projets qui doivent sortir d'ici 2026, mais aussi commencer à préparer le prochain mandat, le prochain projet de territoire, et donc les prochaines contractualisations. Et il y a les projets qui dépassent les limites des mandats, tant ils font consensus. J'en citerai trois : la modernisation de l'abattoir de Cosne-sur-Loire, qui s'inscrit dans notre Projet Alimentaire Territorial, et qui est pilotée par le Pays, la mise en place d'une expérimentation mobilité-santé pour permettre aux personnes sans solution de mobilité d'être conduite auprès d'un professionnel de santé, et enfin Territoire Agricole Engagé, qui vient compléter l'action de la Chambre d'agriculture et la SAFER dans la transmission des exploitations agricoles. 50% des agriculteurs partiront à la retraite dans les 10 ans. Si on n'agit pas maintenant, beaucoup d'exploitations disparaîtront, avec toutes les conséquences que ça emporte sur notre alimentation mais aussi la vie et l'aménagement de nos territoires ruraux.

Quelles sont les relations EPCI / Pays sur votre Territoire ?

Très bonnes techniquement, nous réunissons régulièrement les agents des EPCI pour faire le point sur les dossiers du moment. Notre boussole, c'est le projet de territoire, adopté en 2022, qui nous donne une légitimité dans notre action.

Un moment particulièrement marquant de votre carrière ?

Le jour où nous avons reçu un ancien Président de la République venu saluer une expérimentation, Ville à Joie, qui vise à ramener des services dans les communes rurales. Le Pays est à l'origine de cette installation dans la Nièvre et son action a été unanimement saluée par tous les acteurs institutionnels, du Préfet aux maires, en passant par la Région, le Département, les intercommunalités qui l'ont financée, et je les en remercie.

Et un moment moins satisfaisant ?

Quand un projet est freiné, non par des arguments de fond, mais par des querelles politiques. C'est rare, les Pays étant plutôt des structures de consensus. Mais quand ça arrive, il faut prendre sur soi.



**Pays
Val de
Loire
Nivernais**

Présidence :
Eric GUYOT
6 EPCI
110 communes
145.000 habitants

PRESENTATION PARTENAIRE



Le RAMEAU est aux côtés de ANPP - Territoires de Projet depuis des années. Ce "compagnonnage" s'est incarné dans un partenariat signé aux Etats Généraux 2024. En trois mots, qui est Le RAMEAU ? Pourquoi ce partenariat ? Comment se concrétise-t-il ?

- **COMPRENDRE** : Le RAMEAU est un laboratoire de recherche sur la co-construction du bien commun. Créé en 2006 sous statut associatif d'intérêt général, il est à la fois un observatoire pour qualifier les enjeux et pratiques partenariales, un centre d'expérimentations pour faire émerger de nouveaux modèles, et un lieu de réflexions prospectives afin de déployer des solutions innovantes qui réduisent les fragilités et font émerger de nouveaux équilibres socio-économiques durables.

- **FAIRE ALLIANCE** : Ne réinventons pas la roue en permanence ! Soyons concrets et réalistes. C'est la raison pour laquelle Le RAMEAU s'est rapproché de l'ANPP-Territoires de Projets pour comprendre et valoriser la capacité des "petits et moyens" territoires à innover face aux transitions. Les liens se sont renforcés à partir de 2019 dans le cadre de la préfiguration de la Fondation des Territoires et du programme "Chef de projet innovation territoriale" dont les conclusions ont été rendues lors du Salon des maires 2024.

- **TERRITORIALISER** : Le Territoire incarne à la fois "l'intérêt général à portée de main", les lieux d'expérimentations propices à l'innovation et les espaces de confiance pour dépasser "l'entre-soi" et prendre le risque de "l'entre-tous". Sortons de nos arrogances de croire savoir comment faire et de nos logiques normatives pour (re)venir à l'écoute de la réalité de terrain. C'est le sens de la démarche pragmatique des 4 Vadémécums depuis 2021 à laquelle Le RAMEAU s'est associé, en mobilisant

notamment le Fonds ODD 17. Ce dernier expérimente de nouvelles formes de financement et d'investissement au service de l'ingénierie du "1er kilomètre des besoins".

Dans ce contexte, Le RAMEAU recommande d'utiliser et de partager trois ressources :

- La plateforme "**L'innovation territoriale en Actions**", animée par le Réseau des 350 catalyseurs territoriaux, est précieuse pour partager la capitalisation des pratiques de coopérations territoriales.

- L'étude **IMPACTS & TRAJECTOIRES** réalisée auprès des élus locaux par l'Observatoire des partenariats éclaire sur l'état des lieux de la territorialisation des transitions vue par les maires. Un moyen de se situer dans un monde en mutation.

- **Le cahier de recherche** "ODD 17 : quelles trajectoires territoriales ?", publiée avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, et la note "L'innovation territoriale en Actions", publiée par la Fondation des Territoires, rendent compte de l'urgence de prendre en compte l'effet de taille dans nos stratégies de politiques publiques.

*Ensemble, co-construisons
demain !*

*Charles-Benoît HEIDISECK, Président-
Fondateur Le RAMEAU*



INTERVIEW ACTEUR



David LE BRAS

Délégué général, Association des Directeurs Généraux des Communautés de France

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Après des études achevées par un doctorat en sociologie politique —qui portait sur les enjeux de coopérations intercommunales, j'ai entamé un parcours articulant des expériences en collectivités et au sein d'associations d'élus ou de professionnels des collectivités. En parallèle, j'ai toujours conservé une activité d'enseignement et de recherche à l'Université avec la volonté claire d'alimenter en permanence ma réflexion en étant au plus près des chercheurs spécialistes du pouvoir local et des territoires.

Quelles sont les missions de l'ADGCF ?

L'ADGCF a historiquement défini son engagement associatif autour de la promotion d'une vision constructive et dynamique de la coopération intercommunale dite de « projet » et de la valorisation d'un métier et d'une expertise spécifique, ceux des directeurs généraux d'intercommunalité. L'Association est donc tout à la fois un centre de ressources et d'échanges de bonnes pratiques au service de ses membres, un espace de solidarité et un lieu de réflexion sur l'impact des mutations écologiques, économiques, sociales et sociétales sur le management des politiques territoriales. L'ADGCF est une association non corporatiste, libre dans ses prises de position —même si nous avons un lien fort avec Intercommunalités de France

Présidée par Régis PETIT, elle rassemble en 2024 près de 900 cadres dirigeants des communautés et métropoles.

Quels sont les liens qu'entretiennent vos réseaux respectifs ?

Ce sont des liens extrêmement forts, puisque nous partageons le même ADN, celui de l'intercommunalité. L'ANPP et l'ADGCF ont d'ailleurs signé, il y a maintenant 5 ans de cela, une convention de partenariat. Notre constat initial : les « intercommunalités » au sens large, sont conduites à élaborer de nouveaux projets de territoire écologiquement compatibles, à mettre en œuvre des coopérations infra et interterritoriales ; dans ces domaines les membres de l'ANPP et de l'ADGCF possèdent un éventail de compétences reconnues et ont l'ambition de partager leur savoir-faire. D'où, au cours de ces dernières années, la conduite de travaux en commun.

"Ce sont des liens extrêmement forts, puisque nous partageons le même ADN, celui de l'intercommunalité."

Quels sont les liens qu'entretiennent nos réseaux respectifs ?

D'un côté vous avez la force des compétences des communautés, de l'autre l'agilité des missions des Pays et des PETR et au milieu les coopérations, la gestion de contrats et de programmes ou les réponses aux appels à projets... Il est impératif que les équipes d'ingénierie des communautés et des Pays et PETR travaillent en complémentarité au service de la population et du territoire.

Comme l'a montré l'enquête conduite en collaboration avec l'ANPP, même s'il peut y avoir quelques frottements entre personnes, on observe surtout des exemples réussis de collaboration, de bonne répartition des rôles, de dispositifs fructueux entre les deux espaces de projet.

Quelle lecture portez-vous sur les récentes politiques publiques à destination des collectivités, en lien avec l'actualité ?

Au cours de ces dernières années, la question écologique s'est imposée comme le référentiel total des politiques publiques dans notre pays. A raison : l'accélération du réchauffement climatique, la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources de la planète sont une menace pour l'habitabilité de la planète et posent la question de la soutenabilité de notre modèle de développement. A cet égard, si le principe du ZAN et son application étaient largement perfectibles, je suis circonspect sur l'« assouplissement » et l'abandon des exigences chiffrées demandées par la Haute-Assemblée.

"Au cours de ces dernières années, la question écologique s'est imposée comme le référentiel total des politiques publiques dans notre pays."

Quel est le plaidoyer de l'ADGCF pour rendre plus efficiente encore l'action locale ?

L'ADGCF n'appelle pas aujourd'hui à un « plus » mais essentiellement à un « mieux » en matière de décentralisation, c'est-à-dire à un réel saut qualitatif dans le fonctionnement de nos administrations territoriales et dans notre relation à l'État. Or, Depuis 40 ans, chaque mandature s'attache à approfondir la décentralisation sans questionner et évaluer ce qu'elle a réellement produit. Qu'est-ce qui marche et qu'est-ce qui ne marche pas ? Est-ce que la décentralisation répond aux objectifs qui ont motivé sa mise en œuvre ? Nous avons à mon sens besoin d'une vraie évaluation de l'action locale, ne serait-ce qu'au regard du développement accéléré des inégalités qui traversent nos territoires.

"Nous avons besoin à mon sens d'une vraie évolution de l'action locale, ne serait-ce qu'au regard du développement accéléré des inégalités qui traversent nos territoires."



ASSOCIATION
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE

Le recyclage

L'avis de l'expert partenaire : TRASH SPOTTER*



Nos modes de vie et de consommation font une part belle au jetable, à l'usage unique au suremballage... Mais finalement, si c'est recyclable et qu'on tri, cela annule l'impact écologique négatif du produit jeté, non ?

C'est la croyance induite par la mention que le produit est recyclable. Le recyclage, n'est pas une solution miracle et ne doit être abordée comme dernier recours ou en absence d'alternative.



De quoi parle-t-on ?

Le recyclage est le processus de transformation des déchets en ressources et qu'on la récupère à l'infini comme le verre, l'aluminium...

Le dé-cyclage est le processus de transformation des déchets en ressources mais de façon dégradée comme le plastique.

Dans les deux cas, les processus de récupération des déchets, de tri, de préparation, de stockage, de transformation industrielle, de transports ... sont complexes, très coûteux pour la collectivité et sont de grands consommateurs d'énergie fossile (empreinte carbone).

La seule approche soutenable, c'est RÉDUIRE sa consommation d'emballages, d'objets jetables ou à usage unique, les objets en plastique non indispensables...

Comment ?

- Réduire au maximum les emballages et le sur-emballage. Repenser ses achats et refuser l'usage unique ou le jetable.
- Réutiliser et réparer - donner - acheter de la seconde main : les objets, vêtements...
- Recycler, en respectant bien les consignes de tri
- Ramasser, pour retirer des milieux naturels les macro-déchets qui sont présents, avant qu'ils ne se dégradent.

* Trash Spotter est une solution innovante qui permet aux collectivités d'agir efficacement contre les déchets abandonnés dans les milieux naturels

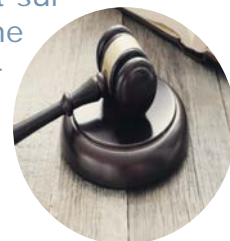
JURIDIQUE

La visioconférence en 2024

Quel est le champ d'application de la visio-conférence ?

Applicable par renvoi aux PETR (Art. L. 5211-11-1 CGCT >>, L. 5711-1 >> et L.5741-1 >>, question n° 6453, JOAN 8 août 2023, p. 7380 >>), la possibilité de prévoir une réunion en visioconférence (à savoir une même réunion, organisée en plusieurs lieux, y compris, selon la DGCL, au domicile de l'élu, avec un moyen de transmission audiovisuelle) s'applique pour les réunions du "conseil", et donc du seul comité du PETR, à l'exclusion du bureau (question n° 08846, JO Sénat du 25/04/2024, p. 1804 >>).

La possibilité de réunion en visio est toutefois encadrée, d'un point de vue matériel et chronologique. D'une part, le comité doit se réunir au moins une fois par semestre en "présentiel". D'autre part, certains domaines sont exclus de la possibilité de la visio : élection du président et du bureau, adoption du budget primitif, élection des délégués aux EPCI ou organismes extérieurs. Tous les autres domaines sont envisageables, sous réserve de l'appréciation du juge. A titre d'exemple, une réunion entièrement en visioconférence portant sur les orientations budgétaires et notamment le contrat de plan État-région, "ne porte pas une atteinte grave et manifestement illégale à liberté fondamentale de réunion des partis politiques régulièrement constitués", la précision étant faite que la décision du président du conseil régional est intervenue quelques jours après des révélations de Médiapart relatives à un repas coûteux organisé par la région (TA Lyon, 19 octobre 2022, n° 2207765 >>).



Quelles sont les modalités d'organisation de la réunion en visioconférence ?

Attention, l'organisation d'une réunion en visioconférence suppose 2 "prérequis".

1° En amont, le règlement intérieur du PETR doit fixer les modalités de déroulement des réunions en plusieurs lieux par visioconférence : outre le rappel des règles générales ci-dessus, ceci peut viser, par exemple, la définition des lieux mis à disposition des élus ou encore les modalités de vote. De même, il est conseillé de prévoir les modalités de justification de l'identité des élus (production à l'écran d'un justificatif d'identité).

2° Le président du PETR, compétent pour convoquer le comité, doit impérativement et expressément indiquer dans la convocation que la réunion est organisée en tout ou partie en visio.

Comment se déroule la réunion en visio ?

Sur le déroulement de la réunion, 3 points sont à noter.

1°. Pour le quorum, celui-ci est apprécié en fonction de la présence physique des conseillers dans les différents lieux par visioconférence.

2° Pour le mode de scrutin, les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public (appel nominal ou scrutin électronique), et, en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Le résultat des votes est proclamé par le président, et reporté au PV de réunion. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut être qu'en "présentiel". Le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

3° Enfin, pour la publicité de la réunion en visio, elle doit être diffusée en direct à l'attention du public sur le site internet du PETR, et, si des lieux de réunion sont mis à disposition des délégués du PETR, chacun d'entre eux doit être accessible au public.

ENQUETE



Recrutement dans la fonction publique territoriale

À l'automne, ANPP - Territoires de projet s'est penché sur un constat partagé et ses implications pour les Pays et les PETR ; l'attractivité en berne de la fonction publique territoriale.

Parmi les premières causes identifiées par les Territoires de projet, l'attractivité salariale arrive en tête. Les niveaux de rémunération globalement moins élevés dans les structures du développement local alimentent en effet à la concurrence des bureaux d'étude, grands EPCI et Régions.

Cependant, c'est l'attractivité du territoire qui arrive en tête, non seulement comme premier facteur des difficultés de recrutement lorsque le territoire est jugé "peu attractif", mais aussi comme principal argument à faire valoir auprès de potentiels candidats. Face à l'enclavement et à une démographie faible, les Territoires de projet se trouvent dans une situation paradoxale : leur mission consiste précisément à répondre aux problématiques de développement qui limitent leur capacité à recruter.

Pour pallier ces contraintes structurelles et géographiques, ils mettent en avant leurs politiques de qualité de vie au travail, les avantages divers (CNAS, prévoyance), l'aide à l'installation sur le territoire, etc. Dans les offres de recrutement, ils communiquent aussi sur le sens de leur action en faveur du développement local, des habitants du territoire et de son dynamisme.

Pour autant, toutes les solutions ne sont pas entre leurs mains. Les politiques nationales de développement local et européen de cohésion doivent prendre la mesure de leurs besoins et de ceux des ruralités en leur apportant un soutien clair et entier.



Enquête
Le développement local face au défi du recrutement



Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

[Découvrez l'enquête >>](#)

PARTENAIRES

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux



ANPP TERRITOIRES DE PROJET

.....

**268 Territoires de projet et
la moitié des Régions métropolitaines**

Représenter

- > les **Territoires** auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés
- > les **Territoires** auprès de tout acteur du développement local public ou privé
- > les **Territoires** de projet à l'occasion de la trentaine d'auditions parlementaires et institutionnelles 2022

Animer

- > le **Réseau des Territoires de projet et partenaires** : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux"
- > les **Rencontres nationales** (EGPP ou RTPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local

Accompagner

- > les **Territoires de projet** dans la définition de leur **projet de territoire**, en produisant des notes d'informations, des décryptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques
- > les **Territoires de projet** par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet

Pour adhérer >>

Une équipe dédiée

Une gouvernance composée de 39 membres, présidée par Stéphane DELAUTRETTE, une équipe de 4 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisées pour les Territoires de projet



Dans ce numéro, focus sur **Gaëlle STRICOT**, membre du Conseil d'administration ANPP - Territoires de projet, Présidente du Pays de Ploermel Coeur de Bretagne (56). Elle exerce également les fonctions de Maire Saint-Abraham, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction publique du Morbihan et Présidente de l'ARIC Bretagne. Diplômée d'une licence de droit et d'un master en administration publique, elle est également Présidente de l'Espace Autonomie Santé de l'Est Morbihan.